

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de CRAINTILLEUX



L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 08

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

Demandes de subventions

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 2 février 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20240208-2024-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Loire et tout autre organisme qu'il jugera nécessaire pour le projet suivant :

- | | |
|-----------------------------------------------------|----------------|
| - Aménagement du rond-point de la Madone : | 18 000,00 € HT |
| - Mobilier salle du Conseil Municipal : | 7 500,00 € HT |
| - Insonorisation salle du Conseil Municipal : | 4 631,00 € HT |
| - Renouvellement des tables de la salle des fêtes : | 5 332,00 € HT |
| - Accès pompiers chemin des Courlis : | 22 151,00 € |

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- ***d'autoriser le Maire à solliciter les subventions comme exposé ci-dessus,***
- ***de charger le Maire de toutes les formalités.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS